

# Changement de prénom

La loi autorise, sous condition, le changement de nom patronymique ou de prénom de la famille. La procédure pour faire modifier son Etat-civil a évolué.

---

## **Demande de changement de nom ou de prénom de la famille**

Pour certaines situations, il n'est plus nécessaire de passer devant un juge des affaires familiales pour modifier son Etat-civil.

Aujourd'hui, il suffit de constituer un dossier avec en premier lieu une demande de changement de prénom selon votre situation :

- > mineur
- > enfant de plus de treize ans
- > majeur
- > majeur sous tutelle

Le dossier devra être étayé par des arguments justifiant la demande.

Une fois le dossier complété, veuillez prendre rendez-vous pour le déposer en mairie d'Uzès auprès du service Etat-Civil en appelant le 04 66 03 48 48.

### **Testament**

Le testament est un écrit par lequel une personne (*le testateur*) exprime ses dernières volontés, par exemple la transmission après son décès de ses biens (appelés *legs*) à un ou plusieurs bénéficiaires (appelés *légataires*). Le testament-partage est un acte par lequel *un testateur* effectue un partage anticipé de sa succession entre ses héritiers.

- > [Faire un testament](#)
- > [Faire un testament-partage](#)

## Où s'adresser ?

### Notaire

---

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/changement-de-prenom?xml=N16265&cHash=5ee9cf4ca19dd140d33ac3b887c6f3e1?>

### Pour en savoir plus

- › [Transmettre mon patrimoine](#)  
Banque de France
- › [Portail des services en ligne des notaires de France](#)  
Notaires de France

### Voir aussi...

- › [Héritage : ordre et droits des héritiers](#) (particuliers)
- › [Préparer sa succession : donation](#) (particuliers)
- › [Règlement d'une succession](#) (particuliers)
- › [Droits de succession et de donation](#) (particuliers)

### Comment faire si...

---

- › [J'organise ma succession](#) (particuliers)
- › [plus](#) (particuliers)

### Questions - Réponses



- › [Frais de notaire : de quoi s'agit-il ?](#) (particuliers)
- › [Quels sont les tarifs des notaires en matière de succession ?](#) (particuliers)
- › [À quoi sert le fichier central des dispositions de dernières volontés \(FCDDV\) ?](#) (particuliers)
- › [Comment faire une donation au dernier vivant ?](#) (particuliers)
- › [Peut-on déshériter ses enfants ?](#) (particuliers)
- › [Peut-on transmettre un bien à deux bénéficiaires successifs ?](#) (particuliers)
- › [Peut-on désigner une personne pour s'occuper de son enfant après son décès ?](#) (particuliers)
- › [Peut-on désigner une personne pour gérer sa future succession ?](#) (particuliers)
- › [Peut-on renoncer par avance à une partie de son héritage ?](#) (particuliers)

## CONTACT



VILLES  
& PAYS  
D'ART &  
D'HISTOIRE

### MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

### HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)